

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 873

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, Mme Bassire, M. Castellani, M. Colombani,
M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« six »

le mot :

« quatre ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« six »

le mot :

« cinq ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« six »

le mot :

« quatre ».

IV. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« six »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement donne un délai de 4 mois aux communes, une fois reçu les objectifs de déploiement de la PPE pour déterminer les zones d'accélération et de cinq mois pour les EPCI rassemblés par le préfet de département.